

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACO-ORTHEZ

## Le Président :

**Vu** la délibération du 22 mai 2014 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

**Vu** la demande déposée par Maître Stéphanie MOUTET-FORTIS d'occuper le bureau A 03 situé dans le Pôle İ.Étech, zone des Saligues à Orthez à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014,

**DECIDE** de conclure avec la SCP MOUTET LECLAIR ayant son siège Bâtiment Bellocq Le Forum 64100 BAYONNE, représentée par Maître Stéphanie MOUTET-FORTIS, un bail professionnel pour le bureau **A03** d'une superficie de 16 m² situé au pôle I.Étech - zone des Saligues à Orthez,

PRECISE que le bail prend effet le 1er décembre 2014 et s'achèvera le 30 novembre 2020,

**FIXE** le loyer mensuel à **121,76 € HT** auquel s'ajoute un forfait de charges mensuel de **177,50 € HT** soit un montant total mensuel de 299,26 € HT.

Fait à Mourenx, le 18 novembre 2014

IAU-HAURIE

## Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté de communes de LACQ-ORTHEZ
Numéro de l'acte	DPCCLO-2014-340
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	3.3 - Locations
Objet de l'acte	Conclusion bail professionnel avec la SCP MOUTET LECLAIR ayant son siège Bâtiment Bellocq Le Forum 64100 Bayonne pour le bureau A03 situé au pôle I.Étech - zone des Saligues à Orthez
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200039204-20141118-DPCCLO-2014-340-DE
Date de transmission de l'acte	19/11/2014
Date de réception de l'accuse de réception	19/11/2014